

# PLAN D'ACTION 2016-2017

## Conseil multidisciplinaire

---

Produit par l'exécutif du conseil multidisciplinaire  
Direction des services multidisciplinaires  
1<sup>er</sup> mars 2016

## Préambule

Un conseil multidisciplinaire est institué pour chaque établissement public qui exploite un ou plusieurs centres où travaillent au moins cinq personnes qui ont les qualités nécessaires pour faire partie de ce conseil.

Ce conseil est composé de toutes les personnes qui sont titulaires d'un diplôme de niveau collégial ou universitaire et qui exercent pour l'établissement des fonctions caractéristiques du secteur d'activités couvert par ce diplôme et reliées directement aux services de santé, aux services sociaux, à la recherche ou à l'enseignement ainsi que des personnes qui exercent pour l'établissement des activités d'infirmières ou infirmiers auxiliaires. Toutefois, un médecin, un dentiste, un pharmacien ou une sage-femme ne fait pas partie du conseil multidisciplinaire.

Le conseil multidisciplinaire peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins. Ces règlements entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration. (Article 226, LSSSS)

Le conseil multidisciplinaire du CIUSSS MCQ est composé de près de 4300 membres répartis dans plus de 80 titres d'emplois différents.

Le conseil est responsable envers le conseil d'administration de :

- Constituer, chaque fois qu'il est requis, les comités de pairs nécessaires à l'appréciation et à l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle;
- Faire des recommandations sur la distribution appropriée des soins et services dispensés par ses membres, eu égard aux conditions locales d'exercice requises pour assurer des services de qualité dans tous les programmes dispensés par l'établissement;
- Assumer toute autre fonction que lui confie le conseil d'administration;
- Faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent. Ce rapport doit être déposé à l'assemblée générale annuelle des membres. (Article 227, LSSSS)

Le conseil multidisciplinaire inclus dorénavant les responsabilités d'une commission multidisciplinaire régionale (CMuR) soit :

- Donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre;
- Donner son avis sur certaines questions relatives à l'accessibilité et à la coordination des services dans la région;
- Donner son avis sur les approches novatrices de services et leurs incidences sur la santé et le bien-être de la population;
- Exécuter tout autre mandat que lui confie le conseil d'administration et de lui faire rapport périodiquement. (Article 370.7, LSSSS)

De plus, le conseil est responsable envers le président-directeur général de donner son avis sur les questions suivantes :

- L'organisation scientifique et technique de l'établissement;
- Les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence de ses membres;
- Toutes autres questions que le président-directeur général porte à son attention. (Article 228, LSSSS)

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs
1. Développer les assises nécessaires au bon fonctionnement du conseil multidisciplinaire du CIUSSS MCQ	<p>Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) a adopté en juin 2015 des règlements transitoires prévoyant l'adoption de règlements généraux d'ici juin 2017.</p> <p>Le MSSS a produit un projet type de règlements généraux pour les CECM, CECII et CMDP en novembre 2015.</p> <p>Ces règlements doivent être ajustés et adoptés.</p>	1.1 Que les règlements généraux du CM soient adoptés par les membres du conseil multidisciplinaire et le conseil d'administration (CA)	<p>Déterminer les propositions de modification du projet type de règlements du MSSS;</p> <p>Présenter la proposition de modification de règlements au MSSS;</p> <p>Présenter la proposition de règlements à l'assemblée générale;</p> <p>Présenter la proposition de règlements au conseil d'administration.</p>	<p>Janvier 2016</p> <p>Février 2016</p> <p>Novembre 2016</p> <p>Décembre 2016</p>	<p>R : CECM C : Bur. du PDG</p> <p>R : Bur. du PDG C : CECM</p> <p>R : CECM</p> <p>R : Président</p>
	<p>Le conseil multidisciplinaire du CIUSSS MCQ est constitué depuis juin 2015 et regroupe près de 4300 membres.</p> <p>Les membres du comité exécutif actuels étaient présidents des 12 CECM des établissements fusionnés formant le CIUSSS MCQ..</p>	1.2 Que le CECM ait établi le fonctionnement de ses élections et de son assemblée générale	<p>Formation du comité A.G.A.</p> <p>Élaborer le cadre de mise œuvre de la première assemblée générale;</p> <p>Élaborer le cadre de mise œuvre des premières élections;</p> <p>Rédiger le rapport d'activités annuel;</p> <p>Préparer la tenue de l'assemblée générale annuelle;</p> <p>Mettre en place des moyens logistiques, afin de favoriser la participation des membres sur tout le territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec.</p>	<p>Février 2016</p> <p>Septembre 2016</p> <p>Décembre 2016</p> <p>Mars 2017</p> <p>Novembre 2016</p> <p>Novembre 2016</p>	<p>R : CECM</p> <p>R : Comité A.G.A C : Bur. du PDG</p> <p>R : Président C : CECM</p> <p>R : Président C : CECM R : Comité A.G.A.</p> <p>R : Comité A.G.A.</p>

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs
			<p>Tenir les premières élections des membres du CECM et la première A.G.A.</p> <p>S'assurer que la composition du comité exécutif soit représentative de l'ensemble des membres du conseil multidisciplinaire.</p>	<p>Printemps 2017</p> <p>Printemps 2017</p>	<p>R : Comité A.G.A. C : CECM</p> <p>R : CECM</p>
	<p>Chacun des anciens CECM avait leurs dossiers actifs, leurs outils, leurs expertises, etc.</p> <p>Certains dossiers et certaines préoccupations peuvent toujours être d'actualité.</p> <p>Il est aussi possible que certains de ces dossiers aient déjà été traités par l'un ou l'autre des anciens CECM.</p>	<p>1.3 Que le CECM assure une continuité concernant les travaux et enjeux importants pour les membres du conseil multidisciplinaire.</p>	<p>Mettre en commun les travaux, enjeux et préoccupations importants pour les membres;</p> <p>Évaluer si le besoin est satisfait, pertinent et généralisable;</p> <p>Planifier les actions nécessaires, afin de répondre aux besoins des membres;</p> <p>Répondre au besoin.</p>	<p>Mars 2016</p> <p>Mai 2016</p> <p>Juin 2016</p> <p>En continu</p>	<p>R : Président C : CECM</p> <p>R : CECM</p> <p>R : CECM</p> <p>R : CECM</p>
	<p>Afin de mener à bien ses activités, le CECM a besoin de ressources humaines et financières. Il est difficile d'évaluer précisément ces besoins, car le CECM ne peut ni se baser sur une instance comparable, ni faire la somme des besoins des anciens CECM.</p>	<p>1.4 Que le CECM ait les ressources nécessaires, afin d'assumer ses responsabilités et ses mandats.</p>	<p>Évaluer les besoins annuels du CECM;</p> <p>Élaborer les prévisions budgétaires à partir des besoins évalués;</p> <p>Présenter au DSM et au PDG les prévisions budgétaires en vue de les faire adopter;</p> <p>Réviser les prévisions budgétaires.</p>	<p>Décembre 2015</p> <p>Février 2015</p> <p>Mars 2016</p> <p>Janvier 2017</p>	<p>R : CECM</p> <p>R : Président</p> <p>R : Président</p> <p>R : Président et trésorier C : CECM</p>

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs
2. Collaborer à la transformation du CIUSSS MCQ	<p>Le CIUSSS MCQ est constitué depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 et est formé des 13 établissements de la santé et des services sociaux de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec.</p> <p>La transformation nécessite beaucoup d'actions, de réflexions et de travaux.</p> <p>Le CECM, de par ses responsabilités, doit veiller notamment à l'accessibilité, l'organisation, la distribution et l'intégration des services dispensés par ses membres.</p>	2.1 Que le CECM soit un collaborateur incontournable pour l'établissement dans la transformation du CIUSSS MCQ.	<p>Participer activement aux divers comités organisationnels;</p> <p>S'assurer que le CECM soit consulté, soit interpellé et participe aux travaux qui sont en lien avec son mandat;</p> <p>Être vigilant quant à la formation de nouveaux comités par le CIUSSS MCQ en lien avec la transformation;</p> <p>Répondre aux demandes de consultation de l'établissement concernant les sujets et enjeux organisationnels;</p> <p>Donner son avis et faire des recommandations dans les dossiers liés aux responsabilités du conseil multidisciplinaire (incluant ceux de la CMuR) lorsque nécessaire.</p>	<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>	<p>R : CECM</p> <p>R : CECM C : DSM</p> <p>R : CECM C : DSM</p> <p>R : CECM</p> <p>R : CECM</p>
		2.2 Que le CECM établisse une collaboration avec les autres instances du CIUSSS MCQ.	<p>Planifier un calendrier de rencontre où certaines rencontres seraient au même endroit et moment que le CECII;</p> <p>Contacteur la présidente du CECII et le président du CMDP lorsque des sujets ou enjeux peuvent nécessiter des actions communes;</p> <p>Présenter le plan d'action au CA et au comité de direction du CIUSSS MCQ.</p>	<p>Juin 2016</p> <p>Au besoin</p> <p>Avril 2016</p>	<p>R : Président C : Secrétaire</p> <p>R : Président</p> <p>R : Président</p>

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs
3. Contribuer au développement de la pratique et de l'enrichissement professionnel	L'utilisation des comités de pairs est un moyen privilégié du conseil multidisciplinaire, afin notamment d'assumer ses responsabilités d'appréciation et d'amélioration de la pratique clinique.	3.1 Que le CECM développe la structure nécessaire à la promotion, la mise en place et le suivi des comités de pairs.	<p>Former un comité d'implantation et de suivi des comités de pairs (CISCP);</p> <p>Développer des outils favorisant la création de comités de pairs;</p> <p>Soutenir, encadrer et superviser les travaux des comités de pairs;</p> <p>Communiquer aux membres les résultats des comités de pairs.</p>	<p>Février 2016</p> <p>Juin 2016</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>	<p>R : CECM</p> <p>R : CISCP</p> <p>R : CISCP</p> <p>R : CISCP C : Resp. Comm. et Serv. Comm.</p>
		3.2 Que le CECM représente et donne son avis concernant les sujets qui le concerne à chaque fois qu'il est nécessaire.	<p>Élaborer un cadre pour les demandes d'avis et de consultation;</p> <p>Répondre à l'ensemble des demandes de consultations et d'avis concernant des sujets et enjeux cliniques;</p> <p>Représenter les membres au sein des différents comités et groupes de travail au sein de l'établissement</p> <p>Être à l'affût des nouveaux comités et groupes de travail;</p> <p>Développer un partenariat avec les partenaires internes et externes en recherche notamment, la DSM, la DEUR et la DQEPE.</p> <p>Instituer le comité pour le maintien et la</p>	<p>Mai 2016</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>Mars 2017</p> <p>Mars 2017</p>	<p>R : Président C : CECM</p> <p>R : CECM</p> <p>R : CECM</p> <p>R : CECM</p> <p>R : Président C : CECM</p> <p>R : Président</p>

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs
			promotion de la compétence de ses membres		C : CECM
4. Promouvoir les mandats, les activités et les réalisations du CM à ses membres et ses partenaires	<p>La communication avec les membres est essentielle pour assurer la représentativité des besoins de ceux-ci par le CECM.</p> <p>La communication avec les partenaires (conseils professionnels, directions, etc.) permettra au CECM d'ancrer ses pratiques dans le contexte CIUSSS MCQ et de contribuer à son développement dans l'intérêt de ses membres.</p> <p>Le nombre de membres, d'installations et la grandeur du territoire représentent des défis importants et la mise en place d'un plan de communication devient alors un moyen incontournable, afin d'être visible et proche des membres du conseil multidisciplinaire et de ses partenaires.</p>	4.1 Que le CECM établisse un plan de communication pour réaliser son plan d'action 2016-2017.	<p>Élaborer un plan de communication;</p> <p>Rédaction de communiqués soulignant les bons coups des membres notamment par le CommUNIQUE.</p> <p>Développer une image du conseil multidisciplinaire du CIUSSS MCQ;</p> <p>Utiliser les canaux de communication des anciens établissements (intranet, liste d'envoi Lotus) ainsi que ceux du CIUSSS MCQ (intranet, CommUNIQUE, etc.);</p> <p>Prévoir les rencontres du comité exécutif dans différents centres de services;</p> <p>Annoncer la présence du comité exécutif au sein de l'installation;</p> <p>Communiquer et collaborer avec les services des communications, selon les besoins.</p>	<p>Avril 2016</p> <p>Se référer au plan de comm.</p>	<p>R : Resp. Comm</p> <p>C : Serv. Comm..</p>

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs
	<p>Les prix « Reconnaissance des pairs » étaient une tradition dans plusieurs établissements. C'est une façon particulièrement appréciée des membres de souligner entre eux leurs bons coups.</p>	<p>4.2 Que le CECM remette à ses membres les premiers prix « Reconnaissance des pairs » du conseil multidisciplinaire du CIUSSS MCQ.</p>	<p>Formation d'un comité Reconnaissance; Élaborer les règlements des prix «Reconnaissance des pairs»; Organiser les prix « Reconnaissance des pairs ».</p>	<p>Février 2016 Septembre 2016 Printemps 2017</p>	<p>R : CECM R : Comité Recon. R : Comité Recon.</p>